Toulon, le 30 octobre 2026

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de Golf
3 JOURNÉES

N° 45 /FCD/Ligue08/Sports

Affaire suivie par :
Stéphane MELTZHEIM, CTSR Golf - : 06.85.94.01.76 - @ : smeltzheim@yahoo.fr
Peggy CLÉMENT, assistante de direction - : 06.49.87.82.20 - @ : ligue08.fcd@gmail.com

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du Championnat National de Golf « Trophée GMF » N° 0538/FCD/Activités/Sports du 25 septembre 2025.

Pièces jointes :
- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSR)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières
- Annexe 4 : Informations complémentaires

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

1. Organisation générale

Le championnat régional de Golf de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (PACAC) se déroule sur 3 journées.

2. Conditions de participation

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2026/2027, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence), la licence FFGolf 2026 et 2027 ainsi que le questionnaire de santé ou un certificat médical valide pour les années 2026 et 2027.

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement des droits de participation.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Bernard ADAM
Président de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse
de la Fédération des Clubs de la Défense

Destinataires :
- Président(e)s des clubs/Ligue PACAC

Copies à (par courriel) :
- Commission sportive/Ligue PACAC
- Conseiller technique sportif national "Golf"/FCD
- Trésorière générale/Ligue PACAC
- Archives

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de Golf de la Ligue PACAC

1. Coordonnées des organisateurs

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD BCRM TOULON – ATLAS BASE VIE SAINTE-ANNE BP 654 **83800 TOULON CEDEX 9** ✓ Président de la ligue : **Bernard ADAM** : **06 81 04 27 27** @ : president.ligue08.fcd@gmail.com ✓ Présidente de la Commission Sportive de la ligue : **Françoise BONNAUD** : **06 07 37 07 93** @ : fr.bonnaud@yahoo.fr	**Golf du Domaine de Saint Maxime** Stéphane MELTZHEIM (CTSR Golf) : **06 85 94 01 76** **@ :** smeltzheim@yahoo.fr **Golf de Miramas** Stéphane MELTZHEIM (CTSR Golf) : **06 85 94 01 76** **@ :** smeltzheim@yahoo.fr **Golf Barbaroux** Stéphane MELTZHEIM (CTSR Golf) : **06 85 94 01 76** @ : smeltzheim@yahoo.fr
Conseiller technique sportif national Golf de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Golf de la ligue (CTSR)
Christophe BONIN : **06 72 70 53 75** @ : c.bonin@lafederationdefense.fr	**Stéphane MELTZHEIM** : **06 85 94 01 76** @ : smeltzheim@yahoo.fr

2. Déroulement de la compétition

Le programme est détaillé en annexe 2.

3. Dispositions logistiques

3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes. Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

- **Le samedi 12 décembre 2026**, sur le golf de Sainte Maxime, avenue du Débarquement, 83120 Sainte-Maxime
- **Le dimanche 07 février 2027,** sur le golf de Miramas, Mas de Combe, chemin de Foulon, 13140 Miramas
- **Le vendredi 26 février 2026,** sur les installations du golf « MERCURE BARBAROUX GOLF & SPA" Route de Cabasse, 83170 Brignoles.

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter les documents suivants :

- la licence FCD, saison 2026/2027,
- la licence FFG pour les années 2026 et 2027,
- une pièce d'identité civile (CNI, passeport ou permis de conduire).

3.3. Tenues/Équipements

Équipement conforme à la pratique du Golf.

3.4. Cérémonie de remise des récompenses

La remise des prix se déroulera au Golf de Barbaroux à l'issue de la compétition.

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

Une tenue correcte est exigée.

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du Conseiller Technique Sportif Régional (CTSR)

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de Golf de la Ligue PACAC

4. Organisation technique

4.1. Règlement

L'épreuve sera organisée conformément au règlement du Championnat National de Golf de la FCD, ainsi qu'au règlement de la Fédération Française de Golf (FFG).

4.2. Composition du comité

Afin de contrôler la régularité du championnat, un comité est composé :

- d'un arbitre fédéral, Monsieur Georges BOUILLARD,
- d'un arbitre de ligue, Monsieur Stéphane MELTZHEIM,
- d'un représentant du golf concerné ou du club organisateur.

4.3. Formule du championnat

1 tour en stableford sur chaque golf.

4.4. Remise des cartes de score

A l'accueil de chaque golf.

4.5. Départ

Départ en ligne sur les golfs de Sainte-Maxime et Miramas.
Départ en shotgun à 09h00 sur le golf de Barbaroux. **Briefing OBLIGATOIRE**, au niveau du practice à 08h45.

4.6. Classement

Pour le classement par équipe, le meilleur score de l'équipe pour les compétitions effectuées sera choisi.
Pour le classement individuel, le meilleur score des joueurs pour les compétitions effectuées sera choisi.

Classement par équipe

Le titre de champion de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD sera décerné à l'équipe totalisant le meilleur score obtenu par addition des points des 3 équipiers **(score brut + score net**).

Les équipes peuvent être mixtes.

Chaque équipe a la possibilité d'inscrire un remplaçant pour un des 3 joueurs. Le nom de ce remplaçant doit être défini dès l'inscription de l'équipe à ce championnat. L'équipe peut utiliser ce remplaçant pour une journée pour un joueur donné et utiliser ce remplaçant pour un autre joueur pour une autre journée.

L'utilisation d'un remplaçant pour une journée permet d'inscrire l'équipe type pour une autre journée.

L'objectif est d'obtenir une participation maximale des équipes aux 3 journées de ce championnat. Le remplaçant peut participer à titre individuel à toutes les journées du championnat.

Hormis l'utilisation d'un remplaçant, la composition des équipes ne peut être modifiée pour 2 journées différentes

Les trois premières équipes au classement général par équipes seront primées.

Les cinq premières équipes (**à confirmer par la FCD, note attendue en novembre**) seront qualifiées pour le championnat national.

En cas d'égalité, le départage des équipes se fait comme suit :

- au meilleur score brut des 3 joueurs, puis, si encore égalité, aux deux meilleurs scores bruts à la compétition de Barbaroux.

Classement individuel

Les trois premiers du classement général brut + net Homme et Dame seront primés.

Le départage individuel se fait sur le score de Barbaroux des : 18, 9, 6, 3 et dernier trou puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

4.7. Constitution des équipes / marques de départ

SÉRIE	HOMMES	DAMES
Une seule série par genre	Index inférieur ou égal à **36**	Index inférieur ou égal à **36**

MARQUES DE DÉPART

- Hommes : repères jaunes Dames : repères rouges

***NOTA** : seuls les joueurs dont l'index répond aux exigences du Championnat National (20.4 pour les hommes et 25.4 pour les dames) pourront être **qualifiés pour le Championnat National**. Les clubs sont libres de remplacer les joueurs qui ne répondent à cette exigence par des joueurs qui ont participé au championnat régional et dont l'index répond à cette exigence.*

5. Récompenses

5.1. Récompenses individuelles

Le titre de champion de ligue individuel sera attribué au meilleur classement brut général, soit un Trophée. Le départage individuel se fait sur le score du golf de Barbaroux des : 18, 9, 6, 3 et dernier trou puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Une médaille sera attribuée aux trois premiers, score brut + net, Homme et Dame, soit 6 médailles (2 en or, 2 en argent et 2 en bronze).

5.2. Récompenses par équipe

Une médaille (respectivement or, argent, bronze) sera attribuée aux 3 premières équipes (score en brut + net), soit 9 médailles (3 or, 3 argent, 3 bronze).

Un Trophée sera remis au club vainqueur du championnat de golf de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse.

Les récompenses individuelles et par équipe seront remises à l'issue du déjeuner pris en commun au golf de Barbaroux.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de Golf de la Ligue PACAC

6. Dispositions administratives et financières

6.1. Engagement et droits de participation

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes de 3 joueurs, le CTSR sélectionnera l'inscription des équipes, par club, en privilégiant une participation de tous les clubs et si le nombre maximum de joueurs est dépassé.

NOTA : Les participants pourront bénéficier, de la part de la ligue, du remboursement des frais de déplacements (Note N°62/FCD/Ligue08/Président du 23 septembre 2025 – annexe 2).

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
✓ **50 €** par compétiteur Adulte (+ 18 ans) Samedi 12 décembre 2026 – Golf de Ste Maxime ✓ **50 €** par compétiteur Adulte (+ 18 ans) Dimanche 07 février 2027 – Golf de Miramas ✓ **60 €** par compétiteur Adulte (+ 18 ans) Vendredi 26 février 2027 – Golf de Barbaroux – Brignoles ✓ **35,50 €** repas par accompagnateur	• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA : ✓ **avant le 04 décembre 2026 minuit,** terme de rigueur pour la première journée (Golf Ste Maxime) ✓ **avant le 29 janvier 2027 minuit,** terme de rigueur pour la 2ème journée (Golf Miramas) ✓ **avant le 19 février 2027 minuit,** terme de rigueur pour la 3ème journée (Golf Barbaroux) ✓ Aucune inscription au-delà de ces dates n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	✓ Organisateur
✓ Conseiller technique sportif régional Golf (CTSR)	✓ Accompagnateur

ANNEXE 4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules via SYGEASSUR du club d'appartenance avant le départ.**

Pour bénéficier de cette assurance, toutes les personnes présentes à bord du ou des véhicules doivent avoir une licence FCD pour l'année en cours. Pour les accompagnateurs, une licence temporaire peut être souscrite. Elle est enregistrée pour la manifestation auprès de la FCD par l'intermédiaire du club de rattachement.

Compte-rendu

Un compte-rendu (avec photos) de cette compétition est adressé au président de la ligue et au président de la commission sportive avec copie au Conseiller Technique National de Golf.

Droit à l'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de pétanque et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Environnement et développement durable

La Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse de la FCD milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable.
Dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales sont privilégiées : l'ensemble des documents relatifs à cette compétition est transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux sont laissés propres.

Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lutte contre l'alcoolisme

RAPPEL

Comme le stipulent les articles L.322-6 du Code du Sport et L.3335-4 du Code de la Santé Publique, il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur lieux des épreuves sportives.

Lutte contre les produits stupéfiants

Il est interdit d'apporter, de détenir, de consommer ou d'être sous l'emprise de produits de stupéfiants sur les lieux de rencontres, qu'on soit joueurs, dirigeants ou accompagnateurs.

Lutte contre le tabagisme

Il est rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics, y compris dans les installations sportives couvertes ou découvertes accueillant des compétitions, manifestations ou rassemblements organisés par la ligue.
Cette mesure vise à garantir la santé et le confort de tous les participants et spectateurs.

Réseaux sociaux de la Ligue PACAC

- https://liguepacacfcd.fr/
- https://www.instagram.com/liguepacacorsefcd/
- https://www.facebook.com/liguepacacorsefcd/
- https://www.youtube.com/@liguepaca-corse7778